



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 17 novembre 2019

Situation des filières professionnelles d'élevage dans le Finistère

Le préfet du Finistère, Pascal LELARGE, a réuni le 8 novembre les organisations de producteurs, en présence de parlementaires et de représentants de la chambre d'agriculture du département, pour évoquer la situation des filières professionnelles d'élevage.

Au cours des cinq dernières années, les élevages finistériens ont été la cible d'organisations antispécistes à dix reprises : quatorze élevages représentant trois filières de production (porcs, veaux, volailles) et plusieurs marques commerciales ont été touchés. **La banalisation et la surenchère d'un tel phénomène, associées à une forte médiatisation, sont extrêmement préoccupantes.**

Dans un contexte de grande vulnérabilité des élevages face aux épizooties majeures, en premier lieu la peste porcine africaine qui, si elle n'est pas arrivée en France, représente toujours une menace à prendre très sérieusement en compte, le préfet du Finistère a rappelé sa détermination à mobiliser chacun des acteurs concernés. La survenue d'un épisode sanitaire majeur représenterait en effet une catastrophe économique pour toute la filière. Des efforts importants sont consentis par les éleveurs pour renforcer la sécurité sanitaire de leurs exploitations. Il convient de poursuivre dans cette voie avec détermination.

C'est pourquoi l'intrusion dans les élevages de militants antispécistes, accompagnés ici ou là de journalistes, comme on a pu le constater récemment, ne saurait être tolérée.

En tout état de cause, sur le plan judiciaire, que ce soit en matière de sécurité publique ou de sécurité sanitaire, dans le contexte d'une grave menace sanitaire qui pèse sur l'ensemble des filières, toute intrusion constitue une infraction qui mérite d'être poursuivie.

Par ailleurs, le préfet rappelle que de nombreux contrôles sont diligentés dans les élevages par les services de l'État. Ils permettent d'évaluer la situation de l'exploitation au regard de plusieurs standards (bien-être animal, usage du médicament vétérinaire, règles de biosécurité, normes environnementales) et de s'assurer du respect de la réglementation.

Si les contrôles officiels sont indispensables et ont un effet levier en raison des sanctions administratives ou pénales qui peuvent en découler, ils ne peuvent à eux seuls porter l'intégralité de la dynamique d'évolution des pratiques. **C'est pourquoi les services de l'État et les organisations de producteurs dans le Finistère ont adopté depuis deux ans une démarche de responsabilisation et de mobilisation des éleveurs sur plusieurs sujets majeurs comme le bien-être animal, la sécurité environnementale des installations ou la prise en compte de la biosécurité.**

Les efforts des groupements de producteurs et d'un certain nombre d'industriels du secteur agroalimentaire pour élever les standards des élevages doivent être salués. Ces préoccupations sont désormais constantes et partagées, en grande partie grâce à la fonction encadrement/conseil des exploitants, qui permet d'engager une démarche de progrès via des audits suivis d'actions concrètes (travaux, aménagements, formations, procédures, amélioration de la maintenance, ...).

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr

